

ÉCONOMIE CIRCULAIRE, SOCIALE ET SOLIDAIRE

COOPÉRER POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

BRETAGNE 



© François Dantart

*Des initiatives circulaires portées par
des citoyens et entreprises du territoire*

**PLUS DE 200 ENTREPRISES
POUR PRÉSERVER
LES RESSOURCES
NATURELLES**

Produire mieux, partager
l'usage et allonger la durée de
vie des produits et des matières.

**700 FOIS PLUS
D'EMPLOIS REQUIS***

Pour réemployer et réutiliser,
plutôt que pour enfouir
et incinérer.

* À tonnage identique, d'après l'observatoire
régional des déchets d'Île-de-France
et le bureau européen de l'environnement.

VALEUR AJOUTÉE SOCIALE

Plus de 1000 emplois pour
des personnes qui en sont
éloignées.

3 RAISONS POUR PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE BRETONNE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Depuis les années 1990, l'économie circulaire est l'une des applications concrètes du développement durable. Le concept désigne un modèle économique consistant à **tirer le meilleur parti des ressources sur l'ensemble du cycle économique**, de la conception du produit à son recyclage, en agissant sur l'éducation des consommateurs et sur l'allongement de la durée de vie des produits. Elle s'oppose en cela à l'économie dite « linéaire », dans laquelle un bien est produit, consommé puis détruit lorsqu'il devient un déchet.

Depuis 2010, devant l'urgence d'une réflexion sur une meilleure gestion des ressources, l'économie circulaire prend une place beaucoup plus large et devient la base d'un cadre politique. Elle inspire un nouveau modèle de fonctionnement économique, avec notamment la création en France de l'Institut de l'Économie Circulaire en 2013 et le vote de lois en 2015 et 2020.

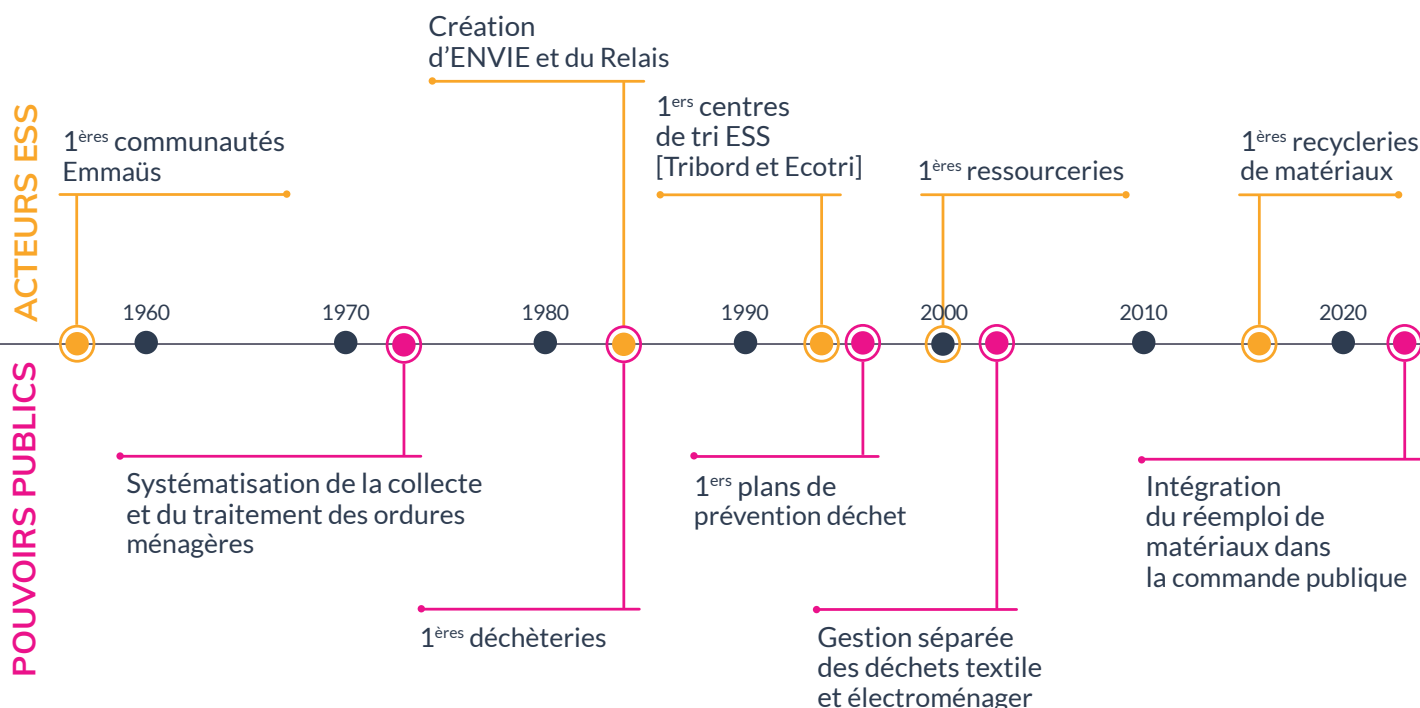
LE CADRE LÉGAL

L'économie circulaire entre dans la loi française le 17 août 2015 [Loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte] et fait partie du droit sous l'article 110-1-1 du Code de l'environnement.

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 [n°2020-105] donne **des orientations concrètes, notamment en matière de développement du réemploi, pour lequel l'économie sociale et solidaire est clairement identifiée.**

1 L'ESS AIDE LES COLLECTIVITÉS À RÉDUIRE LES DÉCHETS DEPUIS 70 ANS

Les projets de l'ESS précèdent ou accompagnent les actions des pouvoirs publics.



En savoir +

Cartographie des repair cafés : www.coben.bzh

Cartographie des structures de réemploi : www.bretagne-environnement.fr

Annuaire des entreprises adaptées : www.unea.fr

Annuaire des entreprises d'insertion : www.lesentreprisesdinsertion.org

2 L'ESS EST DYNAMIQUE DANS TOUS LES CHAMPS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire est souvent assimilée au seul recyclage, alors qu'elle désigne **un système global**, dont l'enjeu est de découpler la consommation des ressources de la croissance économique. Elle réduit l'impact environnemental tout en augmentant la qualité de vie et l'emploi.

UNE OFFRE DE RECYCLAGE MATIÈRE

- Textile
- Papiers, journaux et cartons
- Emballages ménagers
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Mobilier

APPROVISIONNEMENT DURABLE ET ÉCO-CONCEPTION

- SCIC de gestion du bocage et de la ressource bois
- Production de matériaux biosourcés pour la construction
- Fabrication de mobilier urbain durable
- Emballages réutilisables...

UNE OFFRE DE RÉEMPLOI GÉNÉRALISTE...

- Communautés Emmaüs
- Recycleries et ressourceries

ET SPÉCIALISÉE :

- Textile
- Électroménager
- Matériaux du BTP
- Matériel médical
- Vélos, jouets
- Mobilier professionnel
- Matériel du spectacle

DES INITIATIVES POUR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

- Repair cafés
- Service d'autopartage
- Tiers-lieux et mutualisation d'outils...



3 L'ESS A LE SENS DU COLLECTIF

Le processus de **coopération** nécessaire au développement de l'économie circulaire rejoint les valeurs de l'économie sociale et solidaire : les citoyen.nes et les entreprises s'engagent les un.es avec les autres dans une coopération créatrice de valeurs. Cette coopération produit des réussites...

↳ DURABLES

La filière de collecte, de tri et de réemploi textile est à 100% sociale et solidaire en Bretagne : les entreprises qui y sont présentes font vivre leur engagement dans la filière à travers le Collectif Textile Breton.

↳ INNOVANTES

Un isolant biosourcé a été créé grâce à la coopération d'associations, d'un ESAT et de l'entreprise Cellaouate.

↳ ENGAGÉES

Les recycleries et ressourceries accueillent au quotidien dans leurs locaux des activités citoyennes [repair cafés, ateliers de sensibilisation...].

Les entreprises ESS partagent la vision d'une **économie au service de l'humain**. Elles se sont ainsi organisées pour contribuer collectivement au plan régional de prévention et de gestion des déchets, et recherchent, chaque fois que cela est possible, à construire une vision et une action partagées.



Thierry Burlot
Vice-président de la Région Bretagne
chargé de l'environnement

© Emmanuel Pain

La « reconnaissance d'une place particulière dédiée à l'économie sociale et solidaire dans la prévention et la gestion des déchets » est l'un des neuf principes fondamentaux inscrits dans le PRPGD* de Bretagne. Ce n'est là qu'affirmation de la réalité : depuis toujours les entreprises de l'ESS ont été très présentes dans le déploiement du réemploi et du

recyclage des déchets. Leurs **capacités à innover et développer de nouvelles filières** et leur attachement viscéral aux valeurs humaines et sociales sont d'une grande richesse dans la mise en œuvre de cet exercice de planification, porté par la Région, et qui fait de la valorisation des ressources une priorité.

*Plan régional de prévention et de gestion des déchets

JE SOUTIENS LES PROJETS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, SOCIALE ET SOLIDAIRE SUR MON TERRITOIRE

Le soutien des collectivités est déterminant pour aider les projets à voir le jour. Il peut se manifester selon plusieurs modalités, à différents stades de maturité du projet :



LE FINANCEMENT DES ÉTUDES PRÉALABLES ET DU DÉMARRAGE D'ACTIVITÉ

Dans la phase ante-crédation, les porteurs de projet ont besoin du soutien financier de la collectivité, en co-financement des outils existants [ADEME, France Active Bretagne...].



LE SOUTIEN FINANCIER ET MATÉRIEL

- Le soutien peut être financier ou matériel [caisson en déchèterie, mise à disposition de locaux].
- Il peut prendre la forme d'une convention dans laquelle la collectivité intègre l'ensemble des aspects du projet : social, économique, environnemental.
- La collectivité peut également définir certaines activités comme services d'intérêt économique général [SIEG].



L'ACCÈS AU FONCIER

Les projets d'économie circulaire nécessitent souvent d'importantes surfaces de locaux : ateliers, stockage, lieux de vente.

La collectivité peut :

- aider les porteurs de projet dans leur recherche de locaux adaptés ;
- aider la réalisation de travaux d'adaptation [changement de destination, mise aux normes ERP...]
- prévoir l'installation de ces activités dans ses documents d'urbanisme ;
- utiliser son droit de préemption.



LA COMMUNICATION

Les collectivités peuvent aider les entreprises de l'ESS à accélérer les changements de comportement des entreprises et des citoyens en donnant de la visibilité à leur activité.



L'IMPLICATION DANS LA GOUVERNANCE

La collectivité peut également s'investir différemment en entrant au capital de la structure dans le cas d'une société collective d'intérêt collectif [SCIC]. Elle devient ainsi partie prenante du projet.



Yvon Mahé
Vice-président délégué
à l'environnement
à REDON AGGLOMÉRATION

REDON AGGLOMÉRATION a soutenu la ressourcerie « La Redonnerie » dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, par plusieurs moyens : mise à disposition d'un bâtiment réhabilité de 1800 m², prise en charge du transfert des objets collectés en déchèterie vers la recyclerie, soutien financier annuel au projet et engagement des élus et techniciens pour construire et suivre le projet.

La Redonnerie permet à tous les habitants du territoire de s'équiper à des prix attractifs, tout en évitant l'enfouissement d'environ 200 tonnes d'encombrants. Cette association dynamise le réemploi au niveau local, permettant l'insertion de salariés et la mobilisation de nombreux bénévoles.



Gilles Petitjean
Directeur
de l'ADEME Bretagne

Engagée depuis longtemps dans l'émergence et la structuration des filières du réemploi des objets ou des produits en Bretagne, l'ADEME renforce son objectif de favoriser l'allongement de la durée de vie des produits et de participer à la réduction de la consommation de ressources et de la production de déchets. De nombreuses recycleries ont ainsi vu le jour depuis dix ans, avec le soutien de l'ADEME, dès la phase d'étude jusqu'à l'investissement.

Aujourd'hui, avec notre appui, le réseau des acteurs du réemploi s'étoffe et se professionnalise, en coopération avec les politiques de prévention portées par les collectivités locales compétentes. Ces partenariats locaux permettent d'engager une démarche pérenne et efficace en faveur de l'allongement de la durée de vie des produits.

LA LOI DU 10 FÉVRIER 2020 RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Article 57

Les collectivités territoriales et leurs groupements compétents pour la collecte et le traitement des déchets des ménages ont l'obligation de permettre, par contrat ou par convention, aux personnes morales relevant de l'économie sociale, solidaire et circulaire qui en font la demande d'**utiliser les déchèteries communales comme lieux de récupération ponctuelle et de retraitement d'objets en bon état ou réparables.**

Les déchèteries sont tenues de prévoir une zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés.



En savoir +

Les guides Repèr'ESS du RTES sur les SCIC, l'accès de l'ESS au foncier : www.rtes.fr

La fiche mémo SIEG, les outils de financement des projets d'économie circulaire, sociale et solidaire : www.ess-bretagne.org

L'étude technico-économique de l'ADEME sur les structures de réemploi : www.ademe.fr

JE SOUTIENS LES DYNAMIQUES D'ANIMATION TERRITORIALE

Il existe une dynamique forte de création de projets d'économie circulaire, portés par des entreprises de l'ESS ou des collectifs citoyens constitués en association. Néanmoins, la collectivité peut stimuler cette dynamique sur son territoire en se dotant d'une stratégie globale « économie circulaire ». Pour assurer sa réussite, certaines pratiques sont incontournables.

1

Croiser les politiques sectorielles

L'économie circulaire n'est pas l'affaire de la seule politique de prévention et de gestion des déchets. Il s'agit de projets multifacettes qui nécessitent une mobilisation conjointe des différentes politiques sectorielles, et donc un pilotage de la démarche à un niveau stratégique dans l'organisation de la collectivité.

2

Co-construire les projets

Les projets d'économie circulaire nécessitent bien souvent une coopération entre des acteurs variés. Pour faire émerger la coopération, une animation assurée par un tiers neutre est indispensable. Pour ce faire, il est possible de s'appuyer sur les pôles de développement de l'économie sociale et solidaire présents sur toute la Bretagne.



Animer des projets collectifs

Les pôles de l'économie sociale et solidaire sont des réseaux locaux d'acteurs de l'ESS. Présents sur tous les pays bretons, ils animent leur territoire à travers 3 missions :

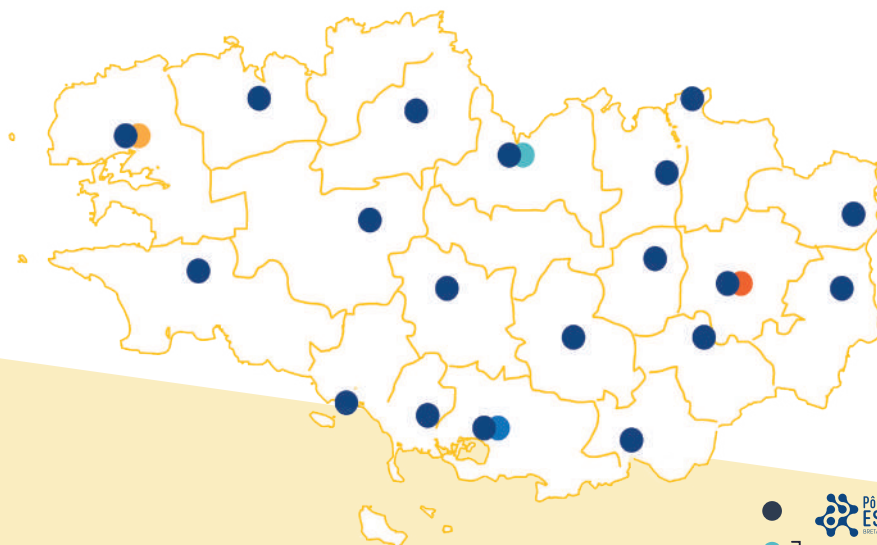
- Le développement de l'emploi et l'entrepreneuriat ;
- La conduite de projets collectifs ;
- Le développement d'une culture ESS.



Inventer des solutions entrepreneuriales

Les 4 TAg BZH [un par département] accompagnent la création d'entreprises locales, collectives et innovantes.

En particulier, la fonction #Révélateur des TAg vise à inventer des solutions entrepreneuriales solidaires et durables à partir des besoins sociétaux identifiés sur le territoire.



En savoir +

La carte des pôles ESS en Bretagne : www.ess-bretagne.org/sengager

Le site des TAg BZH : www.tag.bzh





Anne Patault
Vice-présidente
de la Région Bretagne
chargée de l'innovation sociale
et de la vie associative



Si les entrepreneurs de l'ESS savent explorer les voies nouvelles de l'économie circulaire et réconcilier économie, environnement, qualité de vie et bien-être social, c'est aussi grâce à leur ancrage dans les réalités du territoire.

La Région a voulu et a su construire, avec les acteurs de l'ESS et dans une stratégie politique partagée, un « **écosystème ancré, de proximité** » qui rapproche les besoins et les offres, les collectivités et les forces vives, porteuses de projet. Les Pôles et les TAGs constituent des lieux ressources pour ceux qui pilotent des politiques publiques et pour ceux qui veulent entreprendre, au service d'une transformation efficiente et humaine.



© Eco-Bretons



Guy Pennec
Vice-Président
à l'environnement
de Morlaix Communauté



Depuis la création de l'ADESS Morlaix*, Morlaix Communauté a apporté son soutien au développement de l'ESS dans ses politiques économiques et de cohésion sociale, d'une part. D'autre part, le service environnement par le biais de sa nouvelle mission sur la prévention des déchets, a eu l'occasion de travailler avec l'ADESS et le pôle innovation du Pays de Morlaix dès 2013 sur le projet « Coopérer et Innover pour l'Économie Circulaire en Pays de Morlaix ».

Aussi, quand nous avons été lauréats de l'appel à projets Zéro déchet zéro gaspillage de l'ADEME en 2015, visant à mettre plus de circularité dans la gestion des déchets, nous avons décidé de **flécher une partie du financement de ce programme vers l'ADESS**. Nous avons également **facilité leur accès à des fonds européens LEADER** en complément, pour leur permettre de recruter un chargé de mission dédié pour 3 ans.

*Pôle ESS du pays de Morlaix



Yves Moisan
Vice-Président
au développement économique
de Morlaix Communauté



Ce co-pilotage a permis d'associer nos forces et de compenser nos limites. Pour susciter les transitions, il faut d'abord commencer par changer son propre fonctionnement, notamment prendre l'habitude de travailler en mode projet et en toute collaboration. L'ADESS a apporté au projet sa **capacité à mobiliser de nouveaux acteurs et à les fédérer autour de projets communs**.

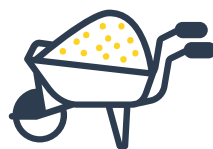
En partenariat avec la collectivité, leur rôle a été particulièrement important dans le pack éco-conception proposé aux entreprises du secteur de l'emballage, l'étude sur les pratiques collaboratives, l'accompagnement de la ressourcerie alimentaire les Temps-Bouilles, une newsletter dédiée, des actions de glanage solidaire, l'animation d'un groupe de travail sur le réemploi avec notamment un projet de matériauthèque, une sensibilisation des maîtres d'œuvre dans le domaine du bâtiment...

J'INTRODUIS LE RÉEMPLOI DANS LES CONSTRUCTIONS ET RÉHABILITATIONS DE BÂTIMENTS PUBLICS

Écoles, collèges et lycées, logements sociaux, bâtiments administratifs, bibliothèques, équipements sportifs, etc., les collectivités assurent la maîtrise d'ouvrage de nombreuses constructions ou réhabilitations.

Elles ont donc un rôle de premier plan à jouer pour **accélérer la mutation du secteur de la construction vers une approche plus circulaire**. En amont, les opérations pilotes de déconstruction permettent au territoire d'initier la structuration de la filière. En aval, l'introduction de variantes réemploi dans les cahiers de clauses techniques particulières [CCTP] d'opérations de construction ou de réhabilitation offrent un débouché aux matériaux collectés.

⊕ LES CHIFFRES DU BTP

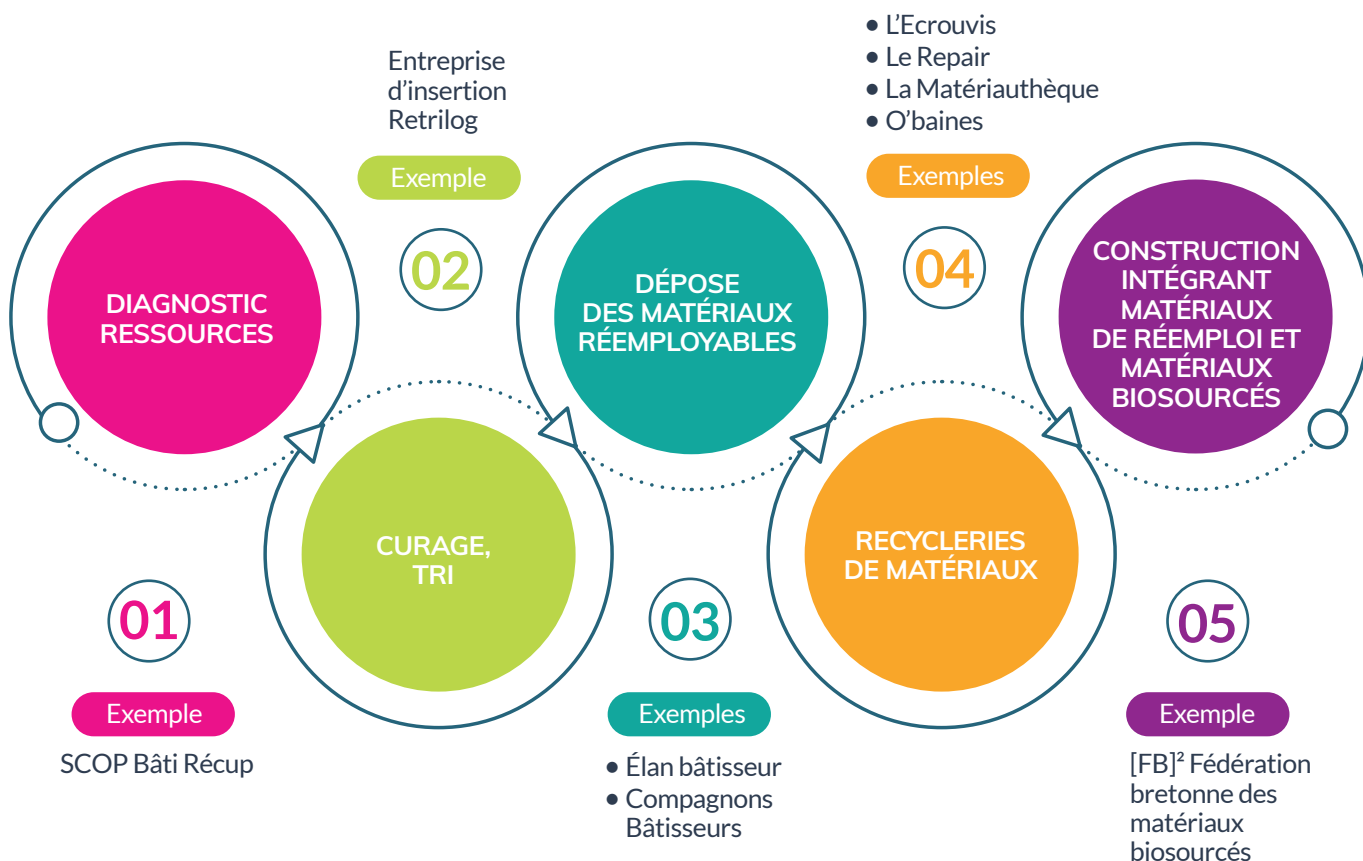


1^{ère} cause de l'épuisement des ressources en sable de la planète

70% des déchets sont produits par le secteur du BTP



Exemples d'activités de l'ESS présentes en Bretagne sur des opérations de réhabilitation :





Guy Taloc

Vice-président chargé des travaux à la Communauté de communes du Pays des Abers



Dans le cadre du projet de rénovation d'un hôtel d'entreprises, la Communauté de communes du Pays des Abers a conduit un marché de travaux innovant en créant deux lots : « gestion des installations de chantier » assuré par l'entreprise d'insertion Tribord, et « réemploi » assuré par la recyclerie Un peu d'R. Les lots des différents corps d'état intervenant ont par ailleurs été adaptés pour mieux trier leurs déchets.

À travers cette opération, nous avons expérimenté qu'il était possible et réalisable de **trier et réemployer des éléments de construction et de second œuvre, avec un surcoût très modéré.** Les entreprises du BTP intervenant sur le chantier ont été elles-mêmes très fières d'avoir participé à cette opération pilote.

L'ARTICLE L228-4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT MODIFIÉ PAR LA LOI DU 10 FÉVRIER 2020 RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans le domaine de la construction ou de la rénovation de bâtiments, [la commande publique] prend en compte les exigences de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de stockage du carbone et veille au recours à des matériaux de réemploi ou issus des ressources renouvelables.



En savoir +

Étude de capitalisation des initiatives de réemploi de matériaux en Bretagne : www.ess-bretagne.org

Guide ADEME du réseau A3P : www.optigede.ademe.fr

Bruded : www.bruded.fr

Les guides Démoclès : www.democles.org

L'actualité du réemploi des matériaux de construction : www.materiauxreemploi.com

JE CONDUIS UNE DÉMARCHE GLOBALE D'EXEMPLARITÉ INTERNE

Dans tous les domaines d'activité de la collectivité, les pratiques d'achat et de gestion de la fin de vie des biens ont un impact social et environnemental fort. Autant de terrains d'applications possibles pour une économie circulaire, sociale et solidaire.



→ **Achats biosourcés**
Ex : protection des berges en chanvre de la SCOP Technichanvre, mobilier urbain et composteurs en bois d'Émeraude création...

SERVICES TECHNIQUES

→ **Réemploi, démantèlement et recyclage de matériel électrique**
Ex : Ecotri [compteurs, disjoncteurs...]

→ **Achats de matériel de réemploi**
Ex : ENVIE, structures adhérentes d'Ordinateur Grand Ouest

SERVICES INFORMATIQUES

→ **Don du parc informatique en fin de vie pour reconditionnement**
Ex : ENVIE, structures adhérentes d'Ordinateur Grand Ouest

→ **Aménagement d'espaces à partir de réemploi**
Ex : Agence ZamZam, Les Manufacteurs, La Refabrique...

SERVICES GÉNÉRAUX

→ **Don du mobilier réformé**
Ex : recycleries, ressourceries, communautés Emmaüs, Retriolog

→ **Scénographie à partir de réemploi**
Ex : La Volumerie, Le Repair...

ÉQUIPEMENTS CULTURELS

→ **Réemploi de décors, matériel de spectacle**
Ex : La Caverne, La Belle Déchette...

→ **Agriculture durable**

CUISINES CENTRALES, RESTAURANTS SCOLAIRES

→ **Dons de surplus**
Ex : aide alimentaire, restaurants solidaires anti-gaspillage, unités de transformation de surplus...

BIBLIOTHÈQUES

→ **Dons des livres « désherbés »**
Ex : Book Hémisphères, recycleries, ressourceries, communautés Emmaüs



© L'Oeil de Paco

LA LOI DU 10 FÉVRIER 2020 RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Article 58

À compter du 1^{er} janvier 2021, les biens acquis annuellement par les services de l'État ainsi que par les collectivités territoriales et leurs groupements sont issus du réemploi ou de la réutilisation ou intègrent des matières recyclées dans des proportions de 20 % à 100 % selon le type de produit.



Des clauses « économie circulaire » dans les marchés publics

Au sein d'Atout Clauses [pôle d'expertise des clauses sociales et marchés réservés, porté par RESO solidaire], aux côtés des facilitateurs des clauses sociales, une chargée de mission-recherche développe les conditions idéales pour l'insertion de clauses liées à l'économie circulaire. L'objectif est d'outiller les acheteurs publics pour intégrer un volet économie circulaire dans les clauses sociales et environnementales.

Le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables [article 13 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 modifiée relative à l'économie sociale et solidaire] est favorisé par le **développement du métier de facilitateur**. Son travail est multiple : interface entre acteurs publics, entreprises, structures de l'emploi et de l'ESS, expertise juridique pour l'insertion de clauses spécifiques, accompagnement et appui à leur mise en œuvre, contrôle, bilan et reporting d'opérations ciblées...



En savoir +

L'association Reseco est un réseau d'acheteurs engagés dans la commande publique durable dans le Grand Ouest. Elle facilite la mise en relation et organise le partage et la mutualisation des connaissances entre ses membres : www.reseco.fr

Identifier les acteurs, Les expertises répondant à vos enjeux

Les 19 pôles ESS locaux de votre territoire :

connaissance et mobilisation
des acteurs de votre territoire,
animation de démarches
territoriales, accueil
des porteurs de projet.

Carte & coordonnées :
www.ess-bretagne.org

La mission « Économie circulaire en ESS »

de la Cress Bretagne :
ressources régionales*,
formation, événements.

Contact :

abonneau@cress-bretagne.org
02 99 85 91 93

*Notamment : structuration en cours du réseau
breton des acteurs du réemploi

LA LOI DU 31 JUILLET 2014 RELATIVE À L'ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE

L'économie sociale et solidaire
est un mode d'entreprendre et de
développement économique adapté à
tous les domaines de l'activité humaine,
auquel adhèrent des personnes morales
de droit privé qui remplissent
les conditions cumulatives suivantes :

- Un but poursuivi autre que le seul
partage des bénéfices ;
- Une gouvernance démocratique, définie
et organisée par les statuts, prévoyant
l'information et la participation [...],
des associés, des salariés et des parties
prenantes aux réalisations
de l'entreprise ;
- Les bénéficiaires sont majoritairement
consacrés à l'objectif de maintien ou
de développement de l'activité de
l'entreprise ;
- Les réserves obligatoires constituées,
impartageables, ne peuvent pas être
distribuées.

Les statuts des organisations de l'ESS sont
**les associations, les coopératives,
les mutuelles, les entreprises sociales
et les fondations.**



WWW.ESS-BRETAGNE.ORG

Le site ressource sur
l'économie sociale et solidaire en Bretagne

La Cress
déménage en avril 2021 :

Le Quadri
avenue des Pays-Bas
35200 Rennes



187 rue de Châtillon
35200 Rennes
cress@cress-bretagne.org
02 99 85 89 53

La mission « Économie circulaire en ESS »
est soutenue par :

Soutenu
par

